Envoyé en préfecture le 27/02/2026
Reçu en préfecture le 27/02/2026
Publié le
ID : 022-212201123-20260211-D2026_05-DE

Département des
COTES D'ARMOR
COMMUNE DE LANNEBERT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 11 FEVRIER 2026

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 11
En exercice : 10 — Date de la convocation : 06 février 2026
Qui ont pris part à la délibération : 08 — Date d'affichage : 06 février 2026

L'an deux mil vingt-six, le 11 février, à dix-huit heures trente, le conseil municipal de LANNEBERT, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur GEFFROY Jean-Michel, Maire.

Présents : MM GEFFROY Jean-Michel, AUSTRUY Christian, FAVEREAU Roger, ROPERS Philippe, TRAVIGNET Jean-François, BERGERAT Michel
Mmes LE DUC Maude, TALLEC Jeanne
Absents excusés : Mmes LE CALVEZ Laëtitia, BUAN Kenza
Procuration :
Secrétaire de séance : Mme LE DUC Maude

D2026/05 : AVENANT CONVENTION ACHAT ENERGIE SDE22

La commune est membre du groupement d'achat d'énergie du SDE 22 afin de bénéficier de tarif avantageux concernant les factures d'énergie.

Lors de la séance du 19 décembre 2025, le comité syndical du SDE22 a validé un projet d'avenant à la convention de groupement d'achat d'énergie portant sur des modifications mineures et des clarifications :

- intégration d'une clause sur le Règlement Général à la Protection des Données (RGPD),
- précision sur la définition d'un membre désormais désigné par son n° de SIREN,
- précision sur la date d'application des frais d'adhésion au groupement qui sont dus dès la phase de préparation du marché (même si la date de fourniture est prévue ultérieurement),
- suppression des références au logiciel SMAE (système de management des achats d'énergie), ce module étant désormais intégré au logiciel SME.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

ACCEPTE l'avenant à la convention

AUTORISE M le Maire à signer l'avenant

Délibération rendue
Exécutoire par transmission
A la Préfecture le :
Le Maire :
Jean-Michel GEFFROY

MAIRIE DE LANNEBERT (Côtes d'Armor)

Fait et délibéré à LANNEBERT
les, jour, mois et an que dessus.
POUR EXTRAIT CONFORME,
Le Maire :
Jean-Michel GEFFROY

MAIRIE DE LANNEBERT (Côtes d'Armor)

Envoyé en préfecture le 27/02/2026
Reçu en préfecture le 27/02/2026
Publié le
ID : 022-212201123-20260211-D2026_05-DE

La secrétaire de séance :
Maude LE DUC



La secrétaire de séance :
Maude LE DUC

